

**Adoption motion budgétaire à l'attention du  
ministère.**

## **Conseil d'administration du 16 décembre 2013**

### **Délibération 2013/12/229**

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3.;*
- Vu le décret 2008-618 du 27 juin 2008 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;*
- Vu les statuts de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier et notamment son article 16 ;*

#### **Après en avoir délibéré, les conseillers adoptent la motion suivante :**

« Dans un contexte de besoin toujours plus important de développement des savoirs et de leur transmission, l'Université française est appelée à jouer pleinement le rôle que les Français attendent d'elle et à faire siens les objectifs annoncés par le Président de la République visant à faire de la jeunesse, de l'éducation et de la société de la connaissance une grande priorité nationale. Les créations d'emplois, ainsi que plusieurs mesures budgétaires comme la compensation partielle du GVT, représentent des efforts. Pour autant, ces efforts ne permettent pas de pallier pleinement les difficultés des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, en particulier celles induites par l'augmentation des effectifs étudiants que nous connaissons aujourd'hui.

En effet, même si le budget de la Mission Interministérielle Recherche et Enseignement Supérieur est en légère hausse de 0,5 % par rapport à 2013, il est bien établi que la situation financière des universités s'aggrave inexorablement d'année en année. Elle est la conséquence de l'absence de compensation par l'Etat de charges qui relèvent de sa responsabilité. La liste des charges transférées qui ne sont pas totalement compensées est longue (augmentation mécanique de la masse salariale des fonctionnaires, SMIC, GIPA, etc..) et pèse lourdement sur leurs budgets. Par ailleurs, les nouvelles missions confiées aux universités et les nouveaux objectifs qui leur sont fixés sont de plus en plus nombreux, alors même que certaines sources de financement qui correspondent pourtant à ces missions leur sont difficilement accessibles.

Comme les autres universités contraintes de prendre des mesures douloureuses et à terme risquant d'être contreproductives, l'université Toulouse III – Paul Sabatier n'échappe pas à cette situation et en subit elle aussi pleinement les conséquences. Ses difficultés sont également dues à l'augmentation de ses effectifs, preuve de son attractivité : il est essentiel que nous puissions accompagner le développement du niveau de qualification par les moyens humains et financiers indispensables.

.../...

L'université Toulouse III – Paul Sabatier a pris la mesure de ses responsabilités dans la situation financière actuelle et œuvre à en assumer les conséquences. Elle demande donc à l'Etat d'assumer clairement toutes les conséquences de ses décisions et de manière pérenne. En particulier, la compensation des mesures comme l'augmentation du SMIC et des évolutions inéluctables comme le GVT, doit être complète et intégrée dans le socle de notre dotation. A défaut, notre université est conduite à ponctionner dans son fonds de roulement pour préserver l'emploi et la réalisation de ses missions de service public, ce qui n'est pas soutenable.

Le Conseil d'administration de l'université Toulouse III – Paul Sabatier demande donc :

- La compensation totale par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche de l'ensemble des charges de masse salariale relevant de la responsabilité de l'Etat, en particulier le GVT et l'intégration de cette compensation dans le socle.
- La compensation totale, et au plus tôt, de l'exonération des droits d'inscription des étudiants boursiers.
- La mise en adéquation des ambitions affichées (en particulier d'augmentation du nombre de diplômés) et des moyens qui nous sont attribués, afin d'offrir des conditions normales d'étude et de travail à ses étudiants et personnels. »

Toulouse le 16 décembre 2013

Le Président



Yves Grand MONTHUBERT

Nombre de membres : 30  
Nombre de membres présents ou représentés : 21

Nombre de voix favorables : 18  
Nombre de voix défavorables : 0  
Nombre d'abstentions : 2  
Ne prennent pas part au vote : 1